

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS
QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2009**

I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2009

Au 30 avril 2009, BURELLE SA détient 73 603 actions propres, soit 3,94 % du capital social, réparties comme suit :

15 603 actions	Contrat de liquidité AFEI
58 000 actions	Croissance externe

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins de:

- 1- l'annulation ultérieure des actions,
- 2- la conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- 3- l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conformément à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- 4- l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- 5- l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital constitué de 1 870 303 actions de 15 €.

Au 30 avril 2009, Burelle SA détenait 73 603 actions propres. En cas d'annulation ou d'utilisation de ces actions propres, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 187 030 actions.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 37 406 000 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 200 euros tel que prévu dans la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2009.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la huitième résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2009, soit jusqu'au 8 décembre 2010.



V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme de rachat (période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008) :

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 303 actions
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 ^{er} janvier 2008	6 210 actions 0,33% du capital
Informations cumulées depuis le 1^{er} janvier 2008 jusqu'à la date du 31 décembre 2008 :	
Nombre de titres vendus en 2008	3 264 actions
Nombre de titres achetés en 2008	70 846 actions
Nombre de titres transférés en 2008	-
Nombre de titres annulés en 2008	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2008	73 792 actions 3,94 % du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 870 303 actions
Valeur nette comptable du portefeuille au 31 décembre 2008	4 083 333 euros
Valeur de marché du portefeuille (<i>sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2008 s'élevant à 50,5 euros</i>)	3 726 496 euros